

KAIEROU an EMSAVER YAOUANK

LES CAHIERS DU JEUNE MILITANT

KAIEROU AN EMSAVER YAOUANK

Niv. IO et II. Ier Mars 1960 - 15 Mars 1960.

Directeur : J-P. DUVAL, IO Contour St-Aubin, RENNES.

Secrétariat - Trésorerie : J-Y. VEILLARD, 30 Bd de la Liberté, RENNES.

EDITORIAL

-II6 milliards pour une "bombe atomique"... "Hurrah, la France est plus forte..." Sans commentaire, serais-je tenté d'écrire ; il est certains actes qui se condamnent d'eux-mêmes. Oui la France est grande, belle et généreuse mon général ; il est des pays moins grands, moins beaux, moins généreux qui, depuis longtemps ont accordé un statut légal aux objecteurs de conscience, qui ne veulent plus de nouveaux Hiroshima. Il paraît - des affiches veulent nous le faire croire - que vous avez sauvé la France, une deuxième fois, tout récemment... "ce cher et vieux pays", la France des Antiquaires, sans doute, la France pure des purs ?

-Mr. Debré est revenu. Aux séances d'études, il était nerveux au point de faire sortir un sénateur ; il s'était trompé, le brave homme ; il avait exprimé sa pensée d'une manière trop hâtive. Il nous a également fait de royaux cadeaux : nous aurons des Ecoles, i.e. quelques emplois de balayeurs et de surveillants, le personnel de peine, en somme : voilà l'émigration résolue ; il n'y aura plus cette hémorragie annuelle de 20.000 jeunes quittant leur pays, cette tristesse de nos campagnes, cet alcoolisme où se traduit la déchéance d'un peuple, ces 40 % de prostituées... Nous sommes contents ; on pourrait dire que nous avons compris ; cette "unité nationale" si chère à votre employeur, nous nous demandons, Mr. Debré, si ce n'est pas un mythe envers lequel vraiment nous sommes trop généreux.

J-Y. VEILLARD.

L'Association des Auditeurs Bretons de la R.T.F. (Mr. Moreau, libraire à Tréguier. C.D.N.) a obtenu, après de nombreuses démarches et avec le soutien de nombreuses sociétés bretonnes (nous ne pouvons les citer toutes ici) que les émissions en langue bretonne diffusée le dimanche par Radio-Quimerc'h, soient désormais retransmises deux fois par mois par Rennes-Thourie le lundi de 18h à 18h 30. La Direction Régionale de Rennes à l'intention d'assurer les retransmissions de messes avec sermons et cantiques bretons, à l'occasion de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël, ainsi que des radio-reportages en breton pour les principaux pardons, sur les antennes de Radio-Quimerc'h.

Voici un résultat positif acquis par une Association que nous devons soutenir, car son action revendicative est loin d'être finie. En effet, réfléchissons bien. Il avait été demandé deux heures sur Rennes-Thourie pour permettre la retransmission d'émissions dramatiques (leur durée ne permet évidemment leur retransmission pendant une demi-heure). On nous accorde des "émissions-conserves" à une heure d'écoute qui laisse croire que tous les bretons sont des rentiers ou des innocupés... Rappelons pour simple mémoire que les Kabyles ont 5 heures d'émission dans leur langue, émissions diffusées sur France II de 22h 10 à 22h 58 tous les jours de la semaine sauf le dimanche ; que les Arabes ont droit à 7 heures sur France III... par semaine. Nous sommes encore loin du compte, il est vrai que nous ne sommes pas encore considérés comme des Bretons bretons.

Nous nous devons d'amplifier l'action menée en écrivant à Mr. Favennec, directeur régional de la R.T.F. à Rennes ou à Mr. Chavanon à Paris ; en collant sur toutes nos lettres les timbres édités par l'Association des Auditeurs Bretons de la R.T.F. Quand une porte s'entrouve, il faut s'y engouffrer. à quand le refus de la taxe radiophonique ?... ou un émetteur clandestin ? simples suggestions...

J.-Y. VEILLARD.

Extrait du journal canadien "Le Devoir" (Montréal - samedi 16 janvier 1960).

"Lettre au Devoir"

Autonomisme breton.

Vous avez fait publier dans ces mêmes colonnes, le 30 Décembre, une lettre au Devoir qui était en fait une réponse à une autre lettre...

J'admire beaucoup la liberté de presse, Mr. Weingartner, (il s'agit du deuxième correspondant) mais je regrette cependant l'usage que vous en faites, car vous ignorez les règles élémentaires de la politesse que vous devriez avoir envers les Canadiens qui ont eu l'amabilité de vous accepter comme hôte.

...passons à l'analyse de votre lettre et de son argumentation. (Pour la clarté de ce débat, nous disposerons les arguments du deuxième correspondant d'un côté et la réponse du troisième correspondant de l'autre. n.d.l.r.).

- "Vous comparez le Canada français et ses méthodes d'enseignements à la France et à ses langues minoritaires. Sachez que la question n'est pas la même".

- Mais si, la question est la même. Au Canada, comme en France, il y a une langue minoritaire. Dans ces deux cas cette langue est celle de peuples vaincus, ou si vous préférez annexés. C'est la réponse qui est différente. Le Canada libéral laisse aux Canadiens français la possibilité d'enseigner le français dans les écoles, tandis que la France jacobine interdit l'enseignement du breton, -car autant vaut ne pas parler de cet os à ronger que le gouvernement français a donné à l'université de

- "En admettant qu'au Canada le français parlé laisse à désirer on ne peut admettre la présence de plusieurs langues en France."

- "La république, monsieur, comme le nom l'indique est chose publique, donc le bien de tous et la langue française étant celle de la République française c'est la seule langue officielle, le breton n'étant pas reconnu et n'ayant aucun droit".

- "D'ailleurs à mon avis, il devrait y avoir une langue par pays, cela simplifierait bien des choses".

- Je n'arrive pas à suivre la logique de cette phrase... mais passons. Pourquoi ne pourrait-on pas admettre la présence de plusieurs langues en France puisque cela est possible en Angleterre, en Belgique, au Canada et en Suisse ! Quant à la France - et aux Français de votre genre - elle n'admet plusieurs langues dans ses frontières, mais elle est obligée de tolérer que les trois quarts des Français parlent une autre langue, soit l'alsacien, le basque, le breton, l'occitan et le provençal sans compter les nombreux dialectes...

- Le breton n'est pas reconnu et s'il n'est pas reconnu il n'a aucun droit : cela vous semble logique, mais ne croyez-vous pas que votre raisonnement aurait besoin de prémisses ? On dit souvent que les Français ont l'esprit cartésien. Voulez-vous quelques syllogismes pour vous habituer aux problèmes bretons ? En voici. Les langues faisant partie intégrante du patrimoine culturel des nations (même les langues mortes) il importé qu'elles soient étudiées, or le breton est une langue... donc il doit être étudié. En voici un autre : la Déclaration des droits de l'homme stipule que chaque homme a le droit de se faire instruire dans sa langue maternelle... or les Bretons sont des hommes et le breton est une langue... donc la langue bretonne a des droits.

- Une langue par pays ou un pays par langue ? Trêve de plaisanterie : cette phrase est une insulte à l'un des deux groupes ethniques qui peuplent le Canada... à moins que vous ne soyez un autonomiste breton et que vous souhaitiez que la Bretagne soit un pays pour avoir enfin le droit de parler sa langue."

-:--:--:--:--:--

Nous ne pouvons malheureusement pas entièrement publié ce très intéressant échange d'idées dans le cadre d'un grand journal canadien mais à distance nous ne pouvons que remercier Mr. Yann Plunier l'auteur des excellentes réponses que vous avez pu lire.

"Tête de Breton est une injure..."

ainsi en ont décidé les juges de Melun. Surpris par un agent alors qu'il circulait dans un sens interdit, Mr. X., un industriel parisien, subit calmement, semblait-il sa semonce. Puis il se tourna vers une personne qui l'accompagnait. "Pas moyen de discuter, dit-il, il a une vraie tête de Breton". L'agent a consigné le mot dans son rapport. Poursuivi pour outrage à agent de la force publique, Mr. X. a été condamné à 10 NF d'amende". (France-Soir 15/2/60).

EXTRAITS (de livres ou de journaux) COMMUNIQUÉS PAR "L'AVENIR"
(R.P. 89. Brest).

- Travailleur Breton (Cahiers du), Juillet 1954 : l'avenir industriel de la Bretagne.

"Tous les grands intérêts français sont régis depuis Paris, c'est à dire par des déracinés qui ont réussi ; et qui ne conçoivent donc pas, eux qui pensent y avoir gagné, ce que perd l'homme à rompre avec son milieu naturel. L'abandon des terres d'une exploitation difficile, la reconversion de la main d'oeuvre et son transfert dans des centres lointains ne sont pour eux que les étapes nécessaires d'une mise en ordre de l'économie française. Ils jouent avec les réserves de vie du pays aussi inconsidérément que ces Américains qui ont gaché à plaisir les terres arables du Middle West. C'est à peine si les plus avertis commencent à percevoir les causes profondes de l'atonie d'une France qui, en un siècle, a laissé retourner en friche une étendue de sol triple de l'Alsace-Lorraine".

"Alors qu'on parle des "richesses" d'un pays en fer, en houille, en blé, jusqu'à l'abondance en hommes sera-t-elle génératrice de pauvreté et de gaspillage?"

- Emile Souvestre, Revue des Deux Mondes. 1835 :

"Ce qui leur manque (aux ouvriers bretons), ce n'est ni l'aptitude, ni la volonté. Je crois même que peu de races sont aussi propres aux travaux de la grosse industrie, car peu de race ont à un aussi haut degré la vigueur, la patience, l'esprit de combinaison, et surtout cette espèce de raideur musculaire et d'insensibilité physique qui rend le travailleur infatigable à la peine. Aussi, toutes les fois qu'une circonstance est venue aider à la manifestation des dispositions manufacturières de l'ouvrier breton, on les a vues faire jour de la manière la plus éclatante.

.....
CORRESPONDANCE.

"Diwar-benn abadennou Gwengamp evit ar brezoneg n'eo ket bet meneget war niverenn II ar c'haierou an enskrivadurioù war an hentou. N'eus forz penaos ne oa ket tu d'ar re a teue gand Kirri da welout anezo dra ma oa al lizerennou kalz re vihan".

Gw. M.

NOTES.-

Nous nous excusons du retard dans la parution et les expéditions du mois de février; en outre la fiche 8/9, imprimée grâce à l'obligeance d'"Ar Vro", ne vous sera expédiée que ce mois-ci ou au début du mois d'Avril.

NOTES -

Ci-joint à ces numéros, vous trouverez une circulaire jaune vous invitant à aller à Ti-Yaouankiz pendant les vacances de Pâques. La rédaction ne peut que vous y encourager : les rencontres entre jeunes sont profitables d'abord pour les jeunes et ensuite pour l'idéal que nous servons.

ETAT, NATION, PATRIE

Pour illustrer le fait que l'usage d'une écriture a pour conséquence de séparer la langue littéraire ou savante du vivant parler populaire, pour montrer qu'il existe une "usure des mots", on ne saurait choisir meilleur exemple que celui des substantifs ETAT, NATION et PATRIE.

Les différences de conception sur la signification de ces trois mots a suscité et suscitera encore bien des polémiques.

Il est utile qu'un militant conscient connaisse le sens des mots qu'il emploie, comme le sens que leur donnent les grands courants de la pensée humaine.

I. DEFINITIONS.--

1.1 D'après le dictionnaire LAROUSSE.

Ce dictionnaire n'est généralement pas considéré par les lettrés comme donnant aux mots leurs sens exacts. Il ne nous intéresse que dans la mesure où il est très répandu et où ses définitions se rapprochent des conceptions populaires, sans toutefois s'identifier avec elles.

1.11 ETAT : " Nation (ou groupe de nations) organisée, soumise à un gouvernement et à des lois communes : l'Etat Français"

1.12 NATION : "Réunion d'hommes habitant un même territoire et ayant une origine et une langue communes, ou des intérêts longtemps communs"

1.13 PATRIE : "Pays où l'on est né, dont on est citoyen : la France est notre patrie. Ville, localité où l'on est né : Paris est la patrie de Voltaire. Ville, endroit où l'on"

compte un grand nombre d'hommes, d'animaux, de plantes d'un genre déterminé : Florence était la patrie des artistes. Mère patrie : Etat dont dépend une colonie. (syn. Métropole). Céleste patrie : le ciel des chrétiens"

1.2 D'après Littré.

- 1.21 ETAT : "La forme du gouvernement d'un peuple, d'une nation: Etat monarchique, républicain. Le gouvernement l'administration suprême d'un pays. Le chef de l'Etat. L'étendue de pays soumise à une seule souveraineté politique"
- 1.22 NATION : "Réunion d'hommes habitant un même territoire, soumis ou non à un même gouvernement, ayant depuis longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à la même race... Tous ceux d'une même nation qui vivent en pays étranger... Fig Toute espèce de gens considérés comme faisant une sorte de nation à part. Une certaine nation qu'on appelle les novellistes, Montesq."
- 1.23 PATRIE : "Pays où l'on a pris naissance... Province, ville où l'on est né... Fig. La nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre... Patrie commune, l'Etat dans lequel on possède des droits politiques"

1.3 Définitions juridiques.

- 1.31 ETAT : "Pour constituer un Etat il faut trois éléments: un territoire, une population et un gouvernement capable d'assurer les fonctions internes et externes de l'Etat, et avant tout l'établissement d'un ordre matériel et juridique effectif. Ces éléments, par leur réunion constituent un Etat".
- 2.32 NATION : "Certains esprits définissent la nation par référence à l'Etat en faisant de la volonté de vivre ensemble son élément fondamental; d'autres la définissent par des éléments

objectifs qui tiennent à la race, à la langue ou à la religion, etc."

- 2.33 PATRIE : le terme de patrie échappe à toute définition juridique. Les définitions précédentes ont été extraites du livre de Paul REUTER, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, "Institutions internationales" (P.U.F. 1955).

2. CONCEPTIONS CHRETIENNES.

Ce sont essentiellement les conceptions que l'on trouve dans les encycliques et les discours pontificaux. Ce sont aussi les conceptions anciennes du monde occidental.

Les mots ETAT, NATION et PATRIE sont pris dans leur sens littéraire, rarement dans leur sens juridique. On peut donc se rapporter au Littré.

A.I ETAT : "Il a sa racine dans l'ordre de la création et il est lui-même un des éléments constitutifs du droit naturel" (Pie XII) "Il n'est pas une omnipotence oppressive de toute légitime autonomie. Sa fonction, sa magnifique fonction est, plutôt, de favoriser, aider, promouvoir l'intime coalition, l'active coopération, dans le sens d'une unité plus haute, de membres qui, tout en respectant leur subordination à la fin de l'Etat, pourvoient, de la meilleure façon, au bien de toute la communauté, précisément en tant qu'ils conservent et développent leur caractère particulier et naturel... Considérer l'Etat comme une fin en soi, à laquelle toute chose doit être subordonnée et orientée ne pourrait que nuire à la vraie et durable prospérité des nations" (Pie XII)

"...ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les conférer à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes" (Pie XXI)

2.2 NATION : La nation peut être considérée comme l'ensemble des individus dépendant d'un même état ; elle peut aussi signifier une entité ethnique ou une fraction des individus de la nation commune. Dans ce dernier cas la nation est un des "corps intermédiaires" (intermédiaires entre l'individu et l'Etat) . Le terme de région est plus fréquemment employé.

"L'Eglise a toujours enseigné que l'Etat n'est pas la seule société à laquelle appartiennent les individus, mais qu'ils appartiennent aussi à une multitude d'autres sociétés, telles que la famille, l'entreprise de travail, le corps professionnel, la commune, la région, et que chacune de ces sociétés a ses attributions propres, comme l'Etat a les siennes" (Jean DAUJAT)

2.3 PATRIE : il faut distinguer la patrie céleste et la patrie terrestre qui ne pourra être réalisée, d'après l'Eglise, que par le triomphe de la "Vérité". Dans d'autres cas, le mot patrie a le sens très large de pays où l'on a pris naissance .

3. CONCEPTIONS REVOLUTIONNAIRES.

3.1. La Révolution française.

Avant, et surtout pendant la Révolution française, des organisations ont cherché à donner à ces mots des sens nouveaux. L'idée générale était de reprendre au profit de l'Etat, en utilisant les tendances gallicanes d'une partie du clergé, les idées forces de la religion. Il s'est produit alors un phénomène de substitution en faveur d'une sorte de religion : l'amour de la patrie, qui perdait ainsi son caractère naturel. On peut facilement faire des rapprochements entre le Dieu en trois personnes et la nouvelle entité "Etat-Nation-Patrie", entre la croix et le drapeau, entre les "commandements" et les "Droits de l'homme", etc.

C'est ainsi qu'est né le néologisme "nationalisme" : "La nation moderne n'a pas été en 1815

l'objet des multiples théories qu'elle suscitera par la suite, mais elle apparaît comme un fait historique ; conscience collective au niveau de toutes les classes de la population, et notamment inférieures, elle assure à tous les membres du groupe le sens d'une origine commune, d'un destin partagé, d'une préférence nourrie de supériorité à l'égard des autres nations. Les guerres révolutionnaires susciteront les nationalismes allemand, italien et espagnol". (Paul REUTER)

3.2 Conceptions "néo-païennes"

Pour les néo-païens (le mot est de l'abbé Y-V PERROT) il ne s'agit plus d'une sorte de religion mais d'une véritable religion dans laquelle existe un primat de l'Etat (ou de la Nation) sur l'individu et, naturellement sur les "corps intermédiaires" (famille, profession, commune etc..) On retrouve ces conceptions chez un grand nombre de néo-nationalistes, en Europe ou en Afrique.

Ce sont également les conceptions d'un certain nombre d'"étatistes" en France et dans certains pays étrangers (Espagne, etc...).

3.3 Conceptions marxistes.

Les marxistes n'ont pas de définitions dogmatiques : "une des particularités du matérialisme dialectique, c'est son caractère pratique, l'accent mis sur le fait que la théorie dépend de la pratique, sur le fait que le fondement de la théorie c'est la pratique, et que la théorie, à son tour c'est la pratique". (Lao Tse Toung).

On doit cependant signaler la position de certains marxistes "contemplatifs" ou "dogmatiques", traités par Malenkov de "scholastiques". Leur position est assez proche de celle des socialistes utopistes, tout au moins dans ce domaine. Ils ont de l'Etat la vue qu'en ont les matérialistes dialectiques au deuxième stade de la révolution prolétarienne, stade purement provisoire pour les vérita-

bles marxistes. Ce deuxième stade doit suivre la dictature du prolétariat : "Il n'y a plus d'Etat. Plus de groupe ou de classe qui soit au-dessus des autres. De plus, dans ces bureaux de comptabilité" (remplaçant l'administration) "aujourd'hui travaillent ceux-ci, demain ceux-là... La bureaucratie, le fonctionnarisme permanent disparaîtront. L'Etat sera mort. (Loukharine). Alors que dans la dictature du prolétariat "il subsistera encore une certaine inégalité entre les hommes" (Marx et Engels).

Les bolchevistes considèrent que la "seule patrie" des communistes est la Russie, dans la mesure où elle est "le foyer de la lutte libératrice des travailleurs du monde entier" (Staline), position contestée par les "Titistes", les deux opinions ne semblant pas d'ailleurs être dans la ligne exacte du matérialisme dialectique.

3.4 Conceptions fascistes.

Les fascistes italiens et les nazis vont encore plus loin. Pour ces derniers c'est une race supérieure qui est le grand agent de la révolution. Ce n'est plus du tout du matérialisme dialectique malgré l'influence hégolienne, cependant Hitler répondait à ceux qui lui demandaient quel était le but de sa volonté révolutionnaire : "Il n'y a pas de but précis. Rien qui soit fixe une fois pour toutes... Nous sommes un mouvement, voilà le mot qui dit tout". On retrouve la même idée chez Mustapha Kémal : "une révolution qui n'est pas fondée dans le sang ne sera jamais PERMANENTE".

4 LE MOUVEMENT BRETON

4.1 Etat.

Juridiquement l'Etat Bretagne a subsisté jusqu'en 1532, bien qu'il ait cessé de jouer son rôle quelques années auparavant. Depuis cette date l'idée d'un Etat n'a été soulevée que par très peu de Bretons, nous verrons pourquoi plus loin.

4.2 Nation

Officiellement la Nation bretonne existait encore au moment de la Révolution. Par la suite rien n'empêchait d'employer ce terme pour désigner l'ensemble des bretons, de la même façon que l'on parlait de la nation des novellistes ou que l'on pourrait parler de la nation des kinésithérapeutes. Puis, après la guerre de 1914 certains dirigeants de groupement estimèrent qu'il était logique d'utiliser pour la Bretagne le terme de nation, se basant sur des données du Droit public international naissant, et sur les conceptions généralement répandues en Europe. Cette opinion était très justement basée sur le fait que la Bretagne formait un tout cohérent, par sa langue, sa religion, l'origine commune de ses habitants, leurs intérêts communs et leur volonté de vivre ensemble. Lors du Congrès du Bleun-Brug à Plougastel, le Professeur LE FUR employait le terme plus précis de "minorité nationale".

Certains tenant de cette théorie en ont cependant réduit les possibilités de succès, soit en créant une confusion des mots (nationalistes en nom, ils étaient devenus étatistes), soit en insistant exagérément sur le particularisme religieux (qui s'étend sur tout le Massif Armoricaïn) ou sur le particularisme linguistique (qui ne touche qu'un tiers de la population bretonne et ne s'étend que sur la moitié du territoire constitué par les cinq départements).

Le terme de nation reste cependant très exact en tenant compte des intérêts communs et surtout de la volonté de vivre en commun.

Mais il ne peut être défendu - il doit être intelligemment défendu - qu'en admettant l'appartenance possible à deux nations : celle marquée par le particularisme, l'autre représentée par l'ensemble de la population dépendant du même Etat.

En Suisse, un citoyen dont la famille est

originaire du canton de Berne, mais qui habite dans le canton de Genève a droit à la "double nationalité" En France - qui n'est ni une confédération, ni même une fédération - on peut dire que tout citoyen appartenant à une région particulariste a de droit deux nationalités, celle de sa région et celle de la France. On ne saurait nier en effet que depuis les deux dernières guerres il existe une nation française composée d'individus ayant des intérêts communs et surtout une volonté de vivre ensemble.

4.3 Patrie.

Dans le cas de la Patrie, l'opinion populaire couramment répandue était, il n'y a pas si longtemps que la seule patrie était la France. Ceci était dû à un manque de connaissance du sens des mots et tend à disparaître avec les progrès de l'instruction. Un homme moyennement constitué compte facilement cinq ou six patries, depuis sa famille jusqu'à l'humanité en passant par son village, son "pays" (Léon, Pays d'Auge etc.); sa province, sa "nation commune", sans oublier la patrie céleste des chrétiens et l'U.R.S.S pour certains marxistes. La Bretagne est naturellement une patrie pour tous les Bretons.

Pensant que l'intérêt d'un militant est de garder la tête froide, nous espérons que cette étude objective pourra lui servir.

Y.M. de GOUYON MATIGNON

N.D.R

N.D.L.R. La rédaction a ajouté dans la 3 division 4 sans modifier le texte. Elle serait en outre heureuse de recevoir sur cette fiche, en particulier, toute remarque, toute critique et protestation etc.-

Bonéotypé chez Hervé LE MEE.
32, rue du Père Bourdon RENNES.

K.E.Y. (Complément à la fiche IO) Fiche N° II.
1er Mars 1960.

2 ETAT, NATION, PATRIE.

Il ne m'est pas possible de laisser passer sans une mise au point rapide, mais nette, la "fiche" de M. Y.M. de Gouyon Matignon "ETAT, NATION, PATRIE". C'est d'ailleurs le chapitre intitulé "Le Mouvement Breton" qui motive cette mise au point. Si je pêche dans le fatras des "définitions" qui introduisent les erreurs les plus criardes, ce n'est pas pour le plaisir d'argumenter au sujet des conceptions marxistes, ou fascistes, ou chrétiennes, de la patrie : mais seulement pour montrer comment, même sur les questions qui font l'objet d'un consensus général, les opinions de l'auteur sont sujettes à caution.

On écrit par exemple : "Conception marxiste" : les marxistes n'ont pas de définition dogmatiques". Voir, entre autres : J. Staline, Le Marxisme et la Question Nationale, Editions en Langues Etrangères, Moscou 1946 ; exposé si peu dogmatique sur la nation que le Cahier N° 2 de l'Ecole Elémentaire du Parti Communiste Français, la Nation Française en reprend les termes parfois mot pour mot ! On écrit encore "Conception fasciste : Hitler répondait : nous n'avons pas de but précis" : voilà sans doute pourquoi dans Mein Kampf, Livre II, Chapitre I il écrit de son mouvement qu'il ne pouvait espérer vaincre que s'il éveillait "dès le premier jour dans le coeur de ses adhérents la conviction sacrée que la vie politique... se trouverait en présence d'une conception philosophique d'une importance fondamentale" et consacrait le chapitre n° II à traiter de l'Etat ! La citation de Mustafa Kemal signifie exactement le contraire de ce qu'on veut lui faire dire... à moins que l'auteur n'imagine que la révolution kémalienne se déroula sans une goutte de sang. Dans sa note sur la "conception chrétienne" de la nation l'auteur prétend prouver son idée de "nation, corps intermédiaire" par une citation qui n'en souffle point mot ! Quant au paragraphe intitulé "conceptions néo-païennes", il est rédigé d'une manière tellement ambiguë que l'on se demande bien ce qu'il signifie : quelle est la conception du nationalisme qui se voit affubler du vocable "néo-païen" ? Dans

quelles circonstances l'Abbé Y.V. Perrot a-t-il utilisé ce mot en parlant du nationalisme : référence, s.v.p. ? Quels "néo-nationalismes" (sic) d'Europe et d'Afrique, sont considérés par l'auteur comme "néo-paiens" (re-sic) ? Et qu'entend-il par "étatistes de France et d'Espagne" ? Si M. de Gouyon-Matignon voulait, comme il le dit, faire de la philologie et, au sujet de philologie, de la philosophie, il aurait pu étudier la naissance du vocable (et du concept) patrie, savant de patria alors que pays (QUI N'EST MEME PAS MENTIONNE DANS LA FICHE!) en est le dérivé populaire, et plus ancien -- doublet qui se retrouve en allemand, par exemple (Vaterland, Heimat) et en anglais (Motherland, Country). Cela aurait été plus profitable.

Et j'en arrive aux notules qui concernent le mouvement breton. L'auteur nous affirme que l'Etat Breton a cessé d'exister juridiquement en 1532. Je laisse aux juristes le soin d'en discuter : car il me semble que la question est sujette à discussion. En 1532 la Bretagne a perdu sa souveraineté internationale et les Rois de France en sont devenus les ducs. Mais les Etats de Bretagne n'ont-ils pas maintenu l'existence juridique du pays jusqu'à la fin du XVIII^es. ? L'auteur veut bien accorder à la Bretagne le titre de nation "de la même façon que l'on pourrait parler de la nation des kinésithérapeutes" !!! Il reprend à son compte la vieille rengaine de Joséphine Baker "J'ai deux amours, mon pays et Paris" ! Et le coeur gonflé de ces deux amours il défend le principe de la double appartenance : à la nation bretonne et à la nation française. Cette bigamie ne me dit rien qui vaille : que fera le bigame lorsque les intérêts d'une nation s'opposeront tragiquement à ceux de l'autre ? Il faudra bien qu'il choisisse : la nation de son choix, voilà sa nation, et elle seule.

L'auteur "ne saurait nier qu'il existe une nation française" : c'est là une grande découverte ! Mais ce qu'il veut sans doute nous dire c'est que "depuis les deux dernières guerres" la Bretagne en fait partie. Je pourrais demander : et avant ? Mais je me contenterai d'admirer le raisonnement qui fait de l'obligation de mourir ensemble la base du "désir de vivre ensemble" ; ce raisonnement me permettra au

moins de poser une question embarrassante : les Alsaciens ont fait les deux dernières guerres dans l'armée allemande ; à quelle nation appartiennent-ils ?

L'auteur qui veut défendre "intelligemment" le "terme de nation" souligne l'inintelligence de ces "nationalistes qui étaient devenus des étatistes". Ce terme d'étatiste m'a laissé rêveur : j'ai fini par comprendre que le nationalisme breton est qualifié d'étatiste en tant qu'il réclame pour la Bretagne un statut d'Etat !!! Un peu comme si l'on disait du chômeur qui réclame du travail qu'il est travailliste ! Ce n'est plus de la philologie, c'est du calembour !

Et en fait, avec le paragraphe final sur la Patrie on nage en plein humour. "Un homme moyennement constitué compte facilement cinq ou six patries" ; sans doute un spécimen particulièrement viril peut-il s'en offrir une bonne douzaine. "Sans compter la patrie céleste" ! L'auteur veut bien admettre que, dans tout ce jeu de patries, la Bretagne en soit "une". Mais je demande : avec quel numéro ?

Tout ce dogmatisme, en plus qu'il est erroné, me semble bien inutile. Le nationaliste breton est celui qui reconnaît l'existence d'une nation bretonne. Quand on me demande "qu'entendez vous par le mot nation", je réponds tout simplement "j'entends nation bretonne, somme on entend nation française, ou nation allemande, ou nation norvégienne". Leurs droits sont nos droits. Si l'existence de la nation bretonne n'est pas reconnue par tous, en particulier par un bon nombre de Bretons, c'est parce qu'il lui manque des attributs modernes de la nationalité : un état. D'où la lutte des Bretons qui ne veulent pas disparaître en tant que nation pour obtenir un état qui assurera et le présent et l'avenir de la nation bretonne. La forme de cet Etat, les limites de sa souveraineté, les liens qui pourraient l'unir à d'autres peuvent faire l'objet de discussions -- car de l'état de Californie au Danemark en passant par le Mali il existe bien des types d'Etat possibles. Mais si les solutions préconisées - fédéralisme, autonomisme, séparatisme - peuvent avoir plus ou moins d'ampleur, leur base morale et juridique reste la même : la Bretagne est une nation.

Et, encore une fois, que l'on donne aux mots leur sens : on ne peut pas plus, en parlant de la nation bretonne, penser à celle des poètes ou des kinésithérapeutes que l'on ne peut, en parlant, par exemple du royaume de France, penser à celui des Cieux !

P. DENEZ

Note de la rédaction

Nous vous présentons un complément à la fiche n° 10 qui est aussi une réponse à la fiche n° 11. Ce texte-ci et le dernier paru sur ce sujet nous amènent à penser que la voie de la polémique pourrait être dange eusement ouverte ; en aucun cas cela ne peut être la nôtre : c'est pourquoi nous avons été de cette fiche les passages de pure polémique ; le texte intégral ne sera communiqué qu'à l'auteur de la fiche n° 11 mise en question. Tous nouveaux textes concernant ce sujet ne seront pas publiés mais seulement communiqués à qui de droit. Nous ne ferons pas de cette pâture la matière de ce journal.

ETAT, NATION, PATRIE

J'écrivais le 28 février dernier que les différences de conception sur la signification de ces trois mots a suscité et suscitera encore bien des polémiques. Je pense que mon devoir est, vis-à-vis des militants, de répondre aux critiques et aux questions et de préciser ma pensée sur certains points.

a) Conceptions marxistes.

Se rappeler la formule de Marx et Engels :

"Notre doctrine n'est pas un dogme, mais "un guide pour l'action" et Lénine ajoute ("Karl Marx et sa doctrine" p. 79) : "Cette formule classique souligne avec force et de façon "saisissante cet aspect du marxisme que l'on "perd de vue à tout instant. Dès lors, nous "faisons du marxisme une chose unilatérale, "difforme et morte ; nous le vidons de sa quintessence, nous sapons ses bases théoriques

"fondamentales : la dialectique, la doctrine de "l'évolution historique, multiforme et pleine de "contradictions".

Essentiellement dialectique, autrement dit, essentiellement conçue d'après cette idée que "le fondement de la théorie c'est la pratique", et que "la théorie, à son tour, c'est (encore) la pratique", il est normal que la notion de vérité perde, dans le marxisme, sa signification traditionnelle.

Le but du marxisme c'est la révolution permanente et le livre de J. Staline "Le marxisme et la question nationale" n'est jamais qu'un guide pour une forme d'action révolutionnaire.

b) Le national-socialisme recherche aussi la révolution permanente, mais par d'autres moyens. Dans son livre "Hitler m'a dit" Hermann Rauschnig écrit :

- "Je lui fit remarquer qu'on arrivait ainsi au bolchevisme et au communisme, comme en Russie. "Mais non, mais non, répondit Hitler, vous êtes "victime d'un vieux sophisme dont il faut vous "débarasser. Ce qui reste du marxisme c'est la "volonté de construction révolutionnaire, qui "n'a plus besoin de s'appuyer sur de "béquilles "idéologiques et qui se forge un instrument de "puissance implacable pour s'imposer aux masses "populaires et au monde entier. D'une théologie "à base scientifique, il sort ainsi un vrai mou- "vement révolutionnaire, pourvu de tous les moy- "ens nécessaires à la conquête du pouvoir".
"- Et le but de cette volonté révolutionnaire ?
"- Il n'y a pas de but précis. Rien qui soit fixe une fois pour toutes. Avez-vous tant de peine à comprendre cela ?

"Je répondais qu'en effet j'étais un peu décon- "certé par ces perspectives insolites.

"- Nous sommes UN MOUVEMENT, VOILA LE MOT QUI "DIT TOUT... Nous savons qu'il n'y a pas d'état "définitif ; qu'il n'y a rien de durable, qu'il "n'y a qu'une révolution perpétuelle. Ce qui ne "se transforme pas, c'est ce qui est mort. Le "présent est déjà passé. Mais l'avenir est le "fleuve inépuisable des "possibilités infinies "d'une création toujours nouvelle."

Mustapha Kemal avait des conceptions très comparables.

c) Les néo-païens.-

On me pose la question : "quelle est la conception du nationalisme qui se voit affublée du vocable "néo-païen" ?" Il m'a semblé aller de soi qu'il s'agit d'une conception dans laquelle la Nation (avec un grand N) prime Dieu. Pour d'autres néo-païens, "l'intérêt de l'Etat passe avant les conceptions idéologiques" (adresse de M. Michel Debré aux députés catholiques). L'Abbé Perrot considérait deux groupements bretons et les troupes nazies comme des néo-païens, et je renvoie mes lecteurs au livre de l'Abbé Poisson édité chez Plihon à Rennes, plus particulièrement sur le texte de la lettre figurant aux pages 248 et 249. Il comprendra alors très bien ce à quoi je pense en parlant des néo-nationalismes" d'Europe et d'Afrique.

Ce nouveau paganisme se manifeste de façon particulièrement vive en Espagne ou en France. Bien des catholiques français, même des prêtres, même certains évêques réagissent moins violemment lorsque l'on attaque leur Dieu que lorsqu'on critique la France ; ils ne peuvent tolérer qu'un drapeau français soit trainé dans la boue, mais acceptent de voir des croix brisées le long des routes.

d) La patrie.-

Je sais que patrie signifie terre des pères, mais comment interpréter ? Je pense - je n'affirmerai rien dans ce domaine - que la patrie est surtout le patrimoine commun que l'on est prêt à défendre ; patrimoine commun à la famille, à la paroisse, au "pays" (Payx de Retz dans mon cas), à la nation et à un groupe de nations et d'Etats.

e) L'Etat.-

Un Etat ne l'est au sens juridique du terme que lorsqu'il est à égalité avec les autres Etats. Avant 1493 (Bulle alexandrine) un Etat se définissait à l'Occident par le fait qu'il entretenait des relations directes avec l'Eglise. On ne saurait prétendre que la Bretagne, après 1532, se trouve à égalité sur le plan juridique et international avec les autres Etats. Le terme d' "état" pour les Etats-Unis d'Amérique signifie que d'anciens Etats se sont unis pour constituer un seul Etat fédéral : ce ne sont plus juridiquement des Etats.

f) La Nation.-

Le fait d'appartenir à une "nation française" et à une "nation bretonne" ne veut pas dire bigamie. Il n'y a pas de mariage. Il n'y a aucun sentiment dans des définitions. Il s'agit seulement de donner un nom à un ensemble de gens ayant des intérêts communs et désireux de vivre ensemble. Pour un catholique la hiérarchie des corps sociaux ne pose pas de problème : l'Etat est à la disposition des régions, les régions à la disposition des familles, etc.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la prise

de conscience de la nation française soit un phénomène assez récent. Les guerres mondiales ont joué leur rôle non pas en faisant aux individus une obligation de mourir ensemble, mais en créant des souffrances communes, en faisant un brassage d'hommes, en développant les moyens de transport, en modifiant l'économie. Pour l'Alsace, la maladresse des nazis au cours de la dernière guerre a joué un rôle déterminant.

g) Nationalisme et Etatisme.-

Le nationalisme consiste à donner à des individus, par l'éducation et par tous les moyens de propagande, l'idée d'une origine commune, d'un destin commun et d'une supériorité sur les autres nations. Il s'agit en fait de déterminer un primat de la nation sur toute autre chose. Lorsque la nation se constitue en Etat ou désire se constituer en Etat, la nation cède le plus souvent le pas à l'Etat. C'est ce que j'ai appelé l'Etatisme à défaut d'autre terme.

Ainsi, en France, les "nationalisations" qui ont opérées sont devenues des "étatisations" (absence des comités d'usagers), l'intérêt de l'Etat passant aux yeux des dirigeants français avant tout, même avant l'intérêt de la nation française.

h) Divisions du mouvement breton.-

Les Bretons, comme beaucoup de peuples plus ou moins soumis, ont souvent cherché à obtenir ou à récupérer les libertés auxquelles ils ont droit pour leur région, leurs communes et leurs familles. Comme d'autres peuples ils ont tendance à sauter sur toutes les théories nouvelles : le nationalisme de la révolution française, le national-socialisme et maintenant le marxisme, tandis que la masse reste attachée aux

conceptions traditionnelles d'inspiration chrétienne. On ne voit pas dans ces conditions comment il pourrait y avoir une unité de doctrine permettant une unité d'action.

Yves-Mériadec de GOUYON MATIGNON

Ronéotypé chez Hervé LEMEE, 32, rue du Père Bourdon - RENNES -
TIRAGE : 150 EXEMPLAIRES.